

ARRETE N° 11 002 709 /MINFOPRA/SG/DDRHE

Portant résultats définitifs du concours de formation pour le recrutement de vingt-cinq (25) élèves Techniciens Supérieurs de la Statistique à l'Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA) de Yaoundé, session 2017.

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°75/780 du 18 décembre 1975 portant Statut Particulier des fonctionnaires des Services Démographique et Statistique ;
- Vu le décret n°94/199 du 7 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le régime général des concours administratifs ;
- Vu l'arrêté n° 000455/MINFOPRA du 02 mars 2017 portant ouverture d'un concours de formation pour le recrutement de vingt-cinq (25) élèves Techniciens Supérieurs de la Statistique à l'Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA) de Yaoundé, session 2017 ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le présent arrêté porte publication des résultats du concours de formation pour le recrutement de vingt-cinq (25) élèves Techniciens Supérieurs de la Statistique à l'Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA) de Yaoundé, session 2017.

**Article 2 :** Sont sous réserve des aptitudes et conditions requises pour l'admission dans la Fonction Publique de l'Etat, notamment l'authentification et la validation des diplômes, **déclarés définitivement admis** en 1<sup>ère</sup> année du cycle des **Techniciens Supérieurs de la Statistique** à l'Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA) de Yaoundé, session de 2017, les candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite :

N°	Matricule	Noms et Prénoms
1.	T7SS569	BANTIO TIAYA MARC AUREL
2.	T7SS256	KUATE FOTUE ULRICH BERTRAND
3.	T7SS165	GUIBOLO THEOPHILE
4.	T7SS130	BELINGA TSANGA PIERRE FABRICE
5.	T7SS524	KANA ABE FABRICE
6.	T7SS269	DAYANG DENIS
7.	T7SS040	SHUTEDJEM GUEMDJO ELEONORE
8.	T7SS317	MANHOULI YORSAM MOSHE GREGOIRE HYCIANTHE
9.	T7SS551	MEKA MOISE CHRISTIAN JUNIOR
10.	T7SS494	EYENGA ATANGANA ALICE ORNELA
11.	T7SS107	KENHAGO JIODIO JAURES PARFAIT
12.	T7SS433	BATCHAGNO MEKOUMOU POPLINEAU
13.	T7SS525	KENGANG KEUGUE IVAN ALDRICH

14. T7SS298 MBARGA MBARGA RODRIGUE
15. T7SS479 NGO YOS GIFT YENSA
16. T7SS168 I-DE DRINGA SEM
17. T7SS023 ZOCK MEWOUDE LOUIS JULIEN
18. T7SS011 MINDJIMIZANG OLINGA LANDRY
19. T7SS456 LEFFE GABARY JOHN KEVIN
20. T7SS460 ZOUH CHOFOR NATACHA GINETTE
21. T7SS469 AL-MUBARAK
22. T7SS229 LEFET CAROLINE
23. T7SS526 ELOMO MBARGA INGRID
24. T7SS270 HAMIDA LIMAN BAMANGA
25. T7SS077 FON-WANKAH AMSLEM CHI

#### Liste d'attente

N°	Matricule	Noms et Prénoms
1.	T7SS548	MOCHE DOMKAP KESIA
2.	T7SS522	FOYEU JOUTCHA ANNE JOELLE
3.	T7SS495	YABOYA ANICET MARIUS
4.	T7SS412	TAPAH ENAMA ARSENE SAMUEL
5.	T7SS281	DINAMOU CHRISTIAN BAGAO

**Article 3:** (1) Les candidats déclarés définitivement admis doivent se présenter à l'Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA) de Yaoundé le 20 septembre 2017 à 07 heures 30 minutes précises.

(2) Ils doivent se présenter à l'Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA) de Yaoundé au plus tard trente (30) jours après le début des cours. Passé ce délai, leur admission devient automatiquement caduque. A cet effet, le Directeur Général de l'Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA) de Yaoundé dresse la liste des candidats démissionnaires et en informe le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, quarante cinq (45) jours au plus tard à compter de la date de début de la formation.

**Article 5:** Le présent arrêté sera enregistré et publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 08 JUIN 2017,

Le Ministre de la Fonction Publique  
et de la Réforme Administrative



ANGOUING Michel Ange